

1420

Berne, le 19 août 1971

Distribué

S e c r e t

Mercredi 25 août 1971

Relations de la Suisse avec la  
République démocratique du Vietnam  
et la République du Vietnam.

Département politique. Proposition du 19 août 1971 (annexe).

Vu la proposition du Département politique et après délibération,  
le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. De reconnaître la République démocratique du Vietnam. Le Département politique est autorisé à publier cette décision le 1er septembre 1971 après en avoir informé au préalable le gouvernement nord-vietnamien par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse à Paris.
2. Le Département politique, en se fondant sur l'article 1er de la loi fédérale du 9 mars 1967 autorisant le Conseil fédéral à créer des missions diplomatiques dans les pays qui ont accédé à l'indépendance ou qui y accéderont jusqu'à fin 1970, est autorisé à négocier avec la République démocratique du Vietnam la forme à donner aux représentations réciproques des deux Etats.

Une proposition définitive sera soumise au Conseil fédéral à l'issue des négociations; elle prendra également en considération les relations avec le Vietnam du Sud.

Extrait du procès-verbal au:  
- EPD 10 pour la suite à donner

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

SALOMAT

Berne, le 19 août 1971

S E C R E TDistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a l

Relations de la Suisse avec la  
République démocratique du Vietnam  
et la République du Vietnam.

## I

Le 29 janvier 1971, le Conseil fédéral avait pris connaissance d'une proposition du Département politique du 7 décembre 1970 concernant l'établissement de relations diplomatiques entre la Suisse et la République du Vietnam (Vietnam du Sud), ainsi que la République démocratique du Vietnam (Vietnam du Nord). Simultanément, il avait été informé des démarches entreprises par les autorités sud-vietnamiennes auprès du Consul général de Suisse à Saïgon afin que notre attention soit attirée sur l'inopportunité d'une reconnaissance du Vietnam du Nord survenant en période préélectorale. Le Conseil fédéral avait alors décidé d'examiner à nouveau cette affaire en automne 1971, c'est-à-dire après les élections sud-vietnamiennes.

Or, le début de l'été 1971 a été marqué par une intensification de l'activité diplomatique américaine. On apprenait que des émissaires du Président Nixon prenaient de nombreux contacts dans des capitales asiatiques. A la même époque, le Gouvernement révolutionnaire provisoire (GRP) soumettait un nouveau programme à la conférence de Paris, considéré comme plus intéressant que le précédent, quoique peu différent. Sur le plan de la politique intérieure des Etats-Unis où le conflit vietnamien devenait de plus en plus impopulaire, on notait les réactions défavorables provoquées dans le public par la divulgation des rapports secrets du Pentagone, en même temps que l'on constatait qu'une solution du problème des prisonniers de guerre n'était toujours pas en vue. L'impression prévalait que le Président Nixon, placé dans une situation délicate à la veille de l'ouverture d'une année électorale, envisageait de prendre une initiative décisive dans le but de faciliter le retour de la paix au Vietnam.

Partant de l'hypothèse que les événements étaient susceptibles de se précipiter dans le courant de l'été, le Département politique avait soumis le 6 juillet au Conseil fédéral une proposition aux termes de laquelle il était autorisé, durant les vacances gouvernementales, à prendre les contacts préliminaires en vue de l'établissement de relations diplomatiques avec les deux Républiques du Vietnam au cas où une situation fondamentalement nouvelle se développerait en Indochine. Il s'agissait donc d'une mesure destinée à faire face à une situation exceptionnelle et qui devait permettre à la Suisse d'être le cas échéant parmi les premiers pays occidentaux à reconnaître Hanoï et y être représentés diplomatiquement. Cette proposition a été adoptée le 7 juillet par le Conseil fédéral.

## II

Durant la période visée par la décision du Conseil fédéral du 7 juillet, aucun fait nouveau rendant nécessaire une action urgente de la part de la Suisse n'est intervenu au Vietnam.

En revanche, un événement majeur a marqué la politique internationale au cours de l'été. Il s'agit de la décision annoncée le 15 juillet par le Président Nixon de se rendre en République populaire de Chine avant le mois de mai 1972. Cette initiative aussi spectaculaire qu'inattendue, prise par le Président américain, déborde de toute évidence le cadre du conflit indochinois. Ses répercussions se feront sans doute sentir à l'échelle mondiale et l'on peut difficilement concevoir qu'une normalisation même partielle des relations entre la Chine et les Etats-Unis puisse se faire sans que le problème vietnamien fasse l'objet d'une entente. Il est vrai que Hanoï ne voit pas d'un oeil favorable un rapprochement s'esquisser entre Washington et Pékin, qui risquerait d'aller à l'encontre de ses intérêts; mais la solution du conflit n'ira pas sans concessions réciproques. Par ailleurs, le retrait des troupes américaines se poursuit.

Au Vietnam du Sud, les préparatifs en vue de l'élection présidentielle du 3 octobre se poursuivent dans une atmosphère lourde d'intrigues. Il semblait au départ que le président actuel Thieu aurait deux adversaires: le vice-président Ky et le général Minh. Toutefois, le vice-président Ky n'a pu faire entériner sa candidature par la Cour suprême car elle n'était pas appuyée, comme le stipule la loi électorale, par la signature d'un nombre suffisant de notables. Quant au général Minh, qui n'aurait eu une chance raisonnable d'être élu que si le vice-président Ky était resté en lice, il a, aux dernières nouvelles, retiré sa candidature, non sans émettre des doutes sérieux sur la régularité de l'élection. Des revirements sont toujours possibles car la situation devient de plus en plus complexe et tendue à tel point que l'on ne peut exclure que des événements graves ne se déroulent au Vietnam du Sud dans le courant du mois de septembre. Il va sans dire que ces péripéties de politique interne sud-vietnamienne jettent un jour défavorable sur l'élection présidentielle et enlèvent du crédit à sa valeur, du moment qu'elle semble jouée d'avance. Au surplus nous ne serions pas surpris que l'on enregistre bientôt une activité accrue des éléments Vietcongs désireux de consolider leurs positions politique et militaire avant le voyage du Président Nixon à Pékin.

Il doit être relevé par ailleurs qu'il n'y a pas uniquement une élection présidentielle en préparation au Vietnam du Sud, mais également des élections législatives partielles qui auront lieu le 28 août, dont il n'a été que peu parlé car elles ne présentent pas d'intérêt sur le plan international.

### III

Dans sa proposition du 7 décembre 1970, le Département politique avait relevé qu'en étant représentée diplomatiquement auprès des deux Gouvernements vietnamiens, la Suisse serait en mesure de discuter, le moment venu, des problèmes relatifs à la reconstruction et de jouer un rôle dans des questions humanitaires, notamment celle des prisonniers de guerre. A cela s'ajoute l'éventualité, qu'il ne faut pas exclure, d'une nouvelle conférence de Genève sur l'Indochine, qui serait plus largement ouverte que celle de 1954.

- 4 -

Le Département politique est d'avis que les conditions fondamentales sont remplies pour que le pas décisif soit rapidement franchi dans cette affaire car le préalable de l'élection du 3 octobre dont il avait été tenu compte pour différer une décision a perdu de son importance en raison des circonstances mêmes qui entourent l'élection présidentielle. Il croit cependant qu'il serait préférable de procéder par étapes en déclarant tout d'abord unilatéralement la reconnaissance du Vietnam du Nord et en négociant ensuite la forme que les deux pays donneront à leurs relations. Le Département estime que la date la plus propice pour la publication de la décision serait le 1er septembre, car elle se situe au lendemain des élections législatives partielles, mais au début d'un mois qui risque d'être particulièrement agité au Vietnam du Sud. Les rapports que nous entretenons avec Saïgon devront également être reconsidérés dans l'intérêt du maintien d'un certain équilibre, mais ceci ne pourra se faire que lorsque la question aura été réglée avec le Vietnam du Nord. Ces négociations risqueront d'être influencées par une situation politique en évolution rapide; il sera donc nécessaire que le Département dispose d'une certaine liberté de manoeuvre pour juger, au terme des pourparlers et suivant les possibilités ouvertes, de la forme future des relations.

## IV

Vu ce qui précède, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Conseil fédéral reconnaît la République démocratique du Vietnam. Le Département politique est autorisé à publier cette décision le 1er septembre 1971 après en avoir informé au préalable le gouvernement nord-vietnamien par l'intermédiaire de l'ambassade de Suisse à Paris.

2. Le Département politique, en se fondant sur l'article 1er de la Loi fédérale du 9 mars 1967 autorisant le Conseil fédéral à créer des missions diplomatiques dans les pays qui ont accédé à l'indépendance ou qui y accéderont jusqu'à fin 1970, est autorisé à négocier avec la République démocratique du Vietnam la forme à donner aux représentations réciproques des deux Etats.

Une proposition définitive sera soumise au Conseil fédéral à l'issue des négociations; elle prendra également en considération les relations avec le Vietnam du Sud.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL



Graber

Les mesures proposées doivent être considérées comme secrètes jusqu'à leur publication officielle.

Extrait du procès-verbal (en 10 ex.) au Département politique pour la suite à donner.